



### **Avis de publication de règlements d'emprunt**

Lors de sa séance tenue le 21 avril 2022, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT CA-2022-366 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE RUE CHÂTEAUGUAY.**

**RÈGLEMENT CA-2022-369 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS POUR DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET ÉCOCENTRES.**

Ces règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter sur ces règlements suite aux procédures d'enregistrement de ces personnes tenues du 16 au 20 mai 2022, et ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1er août 2022.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Les règlements peuvent être consultés sur <http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec).

Donné à Longueuil, le 23 août 2022

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière